Tabacologie

RÉF | 8665

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

- Préparer à l'abord clinique du tabagisme et à la recherche dans le domaine du tabac, en particulier sur le phénomène de dépendance
- Etudier les relations et les similitudes avec l'usage d'autres substances d'abus

Programme

Epidémiologie – Données mondiales et belges – Aspects socio-économiques, Législation européenne et belge
Toxicologie de la fumée de tabac & vape, composants et additifs, impact sur l'environnement
Tabagisme et pathologies (cardiovasculaires, bucco-dentaires, endocrinologiques, respiratoires, troubles anxieux et dépressifs,immunitaires,...)
Le statut tabagique - Les marqueurs biologiques de l'exposition à la fumée de tabac
La dépendance physique et les aspects génétiques
Tabagisme passif chez l'enfant et l'adolescent (Pathologies) et prise en charge, Tabagisme in utéro (fœtus),
Le tabagisme au féminin (contraception, grossesse et ménopause)
Les manipulations de l'industrie du tabac
Tabac et autres addictions (alcool, caféine, cannabis, ...)

Prise en charge du fumeur - Techniques de communication (5A, empathie, écoute réflective)
Prévention et gestion de la rechute
Médicaments d'aide à l'arrêt du tabagisme et interactions
Méthodes d'arrêts : approche cognitivo-comportementale M. M. Bodo
L'entretien motivationnel

Différents ateliers thématiques et mise en situation de consultation
Mémoire

Plus de détails dans le programme sur le site de l'organisme.

Certificat de tabacologie

Certification(s) visée(s)

Type de formation Associatif

ORGANISATION

Durée 1 an

Horaire Un samedi complet par mois (de 8h30 à 17h40)

Début octobre

Coût 1000 euros - Coût réduit : Minerval réduit de 50% aux étudiants de « plein exercice » sur présentation de la carte d'étudiant ou d'une attestation. -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir un certificat de l'enseignement supérieur de type court ou de type long, ou l'équivalence d'un de ces certificats par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Sont admis les professionnels de santé suivants : médecins, infirmiers (bacheliers), sages-femmes, pharmaciens, kinésithérapeutes, dentistes, hygiénistes bucco-dentaires, ergothérapeutes, diététiciens et psychologues cliniciens, conformément à l'AR n° 78 relatif à l'exercice des professions de santé,

ainsi que les étudiants de dernière année de ces disciplines (diplôme ou attestation de suivi des cours de plein exercice à produire).

Remarques

La formation est organisée en collaboration et avec le soutien de l'ULB, l'UCLouvain, l'ULiège, et de la Société Scientifique de Médecine Générale.
Un tabacologue certifié par le FARES peut proposer aux patients un remboursement des consultations de tabacologie,

selon les conditions fixées par l'INAMI. Des accréditations en éthique et en pneumologie sont demandées pour les médecins.
À partir de 2022, la formation est dispensée en distanciel à l'exception de la journée de juin qui est en présentiel et obligatoire au FARES - Rue Haute (entrée 290) 807 à 1000 Bruxelles.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Prenez contact par mail avec l'organisme : prevention.tabac@fares.be

Organisme

Fares asbl
rue Haute 807
1000 Bruxelles
Tél: 02 518 18 66
https://www.fares.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation